

Saint Cassien, le 18 janvier 2022

**Conseil d'administration réuni le
vendredi 14 janvier 2022
RELEVÉ DE DECISIONS (n°2022-01)**

Le conseil d'administration de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton s'est réuni en visioconférence le vendredi 14 janvier 2022. Il a, lors de cette réunion, arrêté les décisions suivantes :

1. Choix de créer un emploi technique.
2. Choix d'augmenter l'indemnité kilométrique dans le cadre des remboursements de déplacement ligue. Passage de 0.304€/Km à 0.35€/Km
3. Choix de modifier les indemnités d'OT comme suit

ARBITRE	
Formation initiale	75€/j
Suivi arbitres	60€/j
Certifications	60€/j
JUGE-ARBITRE	
Formation initiale	75€/j
Module IC	50€/module
Certificateur JA	25€/j
JUGE DE LIGNE	
Formation initiale	60€/j
Suivi JDL	50€/j
Nouveaux formats de formation	
Formation en visio (2hmax)	25€/visio

4. Choix de verser l'intégralité du Dialogue de Gestion National sur la part variable du Dialogue de Gestion Régional
5. Approbation du budget proposé par le groupe de travail sur l'implication et la licenciation féminine.
6. Choix d'acheter deux tapis de badminton

Laure GRANGEON,
présidente

